

RCS : FOIX

Code greffe : 0901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1996 B 00099

Numéro SIREN : 407 659 069

Nom ou dénomination : CEM

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2018 sous le numéro de dépôt P2018/000012

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

FOIX



134475

**Dénomination :** CEM  
**Adresse :** 2 route du Vigné 09400 Bompas -FRANCE-  
**n° de gestion :** 1996B00099  
**n° d'identification :** 407 659 069  
**n° de dépôt :** P2018/000012  
**Date du dépôt :** 03/07/2018

**Pièce :** Ordonnance du Président



134475

CEM  
Société par actions simplifiée  
au capital de 500 000 euros  
Siège social : 2, Route de Vigné  
09400 BOMPAS  
407 659 069 RCS FOIX

---

**REQUETE  
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE FOIX**

Le soussigné Jean-Michel ESTEBE,

Agissant en qualité de Président de la Société CEM, société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros, dont le siège social est 2, Route de Vigné 09400 BOMPAS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 407 659 069 RCS FOIX,

Ici représentée par la **SELARL NAVARRO-GRANDOU**, agissant par **Maître Julien GRANDOU**, Avocat au Barreau de l'Ariège, sis 8-10 rue d'Albret 09000 FOIX

A l'honneur de vous exposer :

Que la société CEM a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2017,


Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire en raison de retards administratifs et comptables,

C'est pourquoi le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de quatre (4) mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à FOIX  
Le 25 juin 2018

**Me Julien GRANDOU**

  
**SELARL NAVARRO - GRANDOU**  
AVOCATS  
8-10 Rue D'Albret  
09000 FOIX  
Tél: 05 61 02 98 90 Fax: 05 61 02 83 56

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE FOIX****ORDONNANCE**

Nous, Christian CARMONA, Président du tribunal de commerce de Foix,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société CEM 2 route du Vigné 09400 BOMPAS RCS Foix 407 659 069 représentée par SELARL NAVARRO-GRANDOU 8-10 rue d'Albret 09000 FOIX,

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017,

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

**PROROGEONS** jusqu'au 31/10/2018

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 de La société CEM 2 route du Vigné 09400 BOMPAS RCS Foix 407 659 069,

**LAISSONS** les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Foix, le 28/06/2018

Le greffier associé,  
Béatrice BASTIDE



Le Président du tribunal de commerce  
Christian CARMONA



Frais de greffe de la présente ordonnance : 34.45 € TTC (23.79 € HT - 4.76 € TVA - 5.9 € débours)

Pour extrait certifié conforme  
à la minute conservée au Greffe  
expédié à Foix le

- 3 JUL. 2018



par le Greffier soussigné,

